

## [Le Pays-d'Aire et la Morinie](#)

HEURINGHEM

### Le tribunal suspend les travaux de la nouvelle porcherie

jeudi 31.10.2013, 08:00

Recommander

1

Tweeter

0

g+1

0

Coup de théâtre lundi au tribunal administratif de Lille. Le juge des référés ordonne la suspension des travaux suite à l'exécution du permis de construire tacite délivré par le maire d'Heuringhem à l'EARL Bridault-Chevalier.

C'est la première victoire des antiporcheres.

Même Jean-Michel Jedraszak, président de l'Association intervillage pour un environnement sain (Aives), est surpris par cette première victoire qu'il attendait depuis des mois. Il ne voulait pas communiquer sur cette action juridique avant ce verdict. « On avait déposé un recours sur le fond, c'était capital de le faire. J'étais moyennement optimiste. »

**« Il fallait démontrer**

**le caractère urgent »**

Quatorze habitants d'Heuringhem et d'Ecques ont enregistré cette requête suite au permis de construire de la nouvelle porcherie, accordé par Jean-Paul Lefait, le maire, le 8 septembre 2011, à l'EARL Bridault-Chevalier. Seuls trois riverains ont été retenus pour aboutir à ce recours, dont Jean-Michel Jedraszak. « Il fallait démontrer le caractère urgent de l'affaire. » Le président rappelle que son association n'a pas porté cette action au tribunal administratif. Ils sont tous individuels, mais tous membres d'Aives. « Le caractère d'intérêt à agir a été retenu. » Une longue série d'arguments a été énumérée. Il suffisait qu'un seul retienne l'attention du juge des référés pour ne pas rentrer bredouille à Heuringhem.

Les antiporcheres ont finalement obtenu ce qu'ils voulaient : les travaux, démarrés début septembre, après les moissons, ont été suspendus. « Ils sont arrêtés jusqu'à ce que l'affaire soit traitée sur le fond. Et là, je suis optimiste », se satisfait le président d'Aives.

#### Réunion d'information lundi 25 novembre

Il sait aussi que cette décision risque de raviver des flammes éteintes du côté des opposants. Le verdict final ne devrait pas être rendu avant début 2014 par le tribunal. Toujours est-il que cette suspension relève enfin d'une première victoire au sens propre du terme. « On a connu des victoires au niveau des mobilisations, mais, concrètement, pour l'instant, on n'avait rien. C'est une première qui en annonce d'autres. » Les membres de l'Association intervillage pour un environnement sain espèrent que cette décision aura des répercussions sur le grand public. « Ça va avoir un impact très important au niveau des habitants d'Heuringhem. Quand ils ont vu les travaux commencer, ils se sont dit que c'était fini. » Pour l'heure, 450 membres d'Aives ont renouvelé leur adhésion contre 600 enregistrés l'an dernier. On s'en satisfait largement du côté des chefs d'orchestre.

Une réunion d'information sera d'ailleurs organisée lundi 25 novembre en mairie d'Heuringhem « pour faire le point sur les actions récentes et futures ».

Rémi FOULON

« C'est une première victoire qui en annonce d'autres. » Jean-Michel Jedraszak

L'Echo de la Lys

g+1

0

Recommander

Une personne recommande ça.